

Formulaire de versement du 13 % de la taxe d'apprentissage 2020 (date limite de versement : 30 juin 2020)

Madame l'Agent Comptable de l'Université Paris 2 délivrera un reçu indiquant le montant versé et la date du versement.

Raison sociale :	
N° Siret :	Code NAF :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Contact :	
Fonction :	
Courriel :	Tél. :

Au bénéfice de l'établissement* : Université Paris 2 - Panthéon-Assas - CIFFOP
12 place du Pathéon 75231 Paris cedex 05
Code UAI : 075 17 18 K
N° de Siret : 1 97 51 71 88 000 11

*est un établissement habilité à percevoir les 13 % de la taxe (art. 62241 – 5 du code du travail) et figure sur la liste préfectorale de la région Ile-de-France 2020.

Mode de paiement

• par chèque : à l'ordre de : Madame l'Agent Comptable de l'Université Paris 2

• par virement : IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0578 782 BIC : TRPUFRP1

Mentionner impérativement TA 2020 et votre n° de SIRET en libellé de virement afin de nous permettre de vous envoyer votre attestation.

Fait à :

Signature :

Le :